

REMARQUES TOUCHANT LA MESSE PERPÉTUELLE

1. La souscription est *individuelle*, par conséquent on NE PEUT AFFILIER PLUS QU'UNE SEULE PERSONNE, encore moins toute une famille, en versant une seule fois la somme de 50 centins.

2. Cette messe étant *perpétuelle*, il suffit de verser, *une seule fois pour toutes pour chaque individu*, la contribution de 50 centins.

— 000 —

STATISTIQUES CONCERNANT LES PÈLERINAGES A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ EN 1891

(2nd article)

Janvier	425	pèlerins
Février	330	"
Mars.....	885	"
Avril.....	349	"
Mai.....	2 190	"
Juin... ..	12 932	"
Juillet.....	50 980	"
Août.....	23 140	"
Septembre.....	16 270	"
Octobre	5 240	"
Novembre.....	1 814	"
Décembre.....	735	"
Total.....	115 290	"

9,623 pèlerins de plus qu'en '90 ; pèlerinages organisés 120, un de plus qu'en 1890 ; communions 117,000 ; 7725 de plus qu'en 1890 ; messes 4,985 ; 1,289 plus qu'en 1890 ; *ex-voto* offerts '90.

— 000 —